

MODALITES DU STAGE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La prévention du personnel sur les dangers de l'amiante est obligatoire selon l'arrêté du 23 février 2012 et le 2ème alinéa de l'Article R4412-94 du code du travail
- Programme de formation conforme aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012

PUBLIC CONCERNE

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour : diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire

PREREQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Aptitude médicale datant de moins de 2 ans et mentionnant « Suivi Individuel Renforcé (SIR) »
- Maîtriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

L'accent est mis sur les aspects pédagogiques. L'encadrement de chantier doit pouvoir mettre en œuvre les mesures de protection des travailleurs et du chantier élaborées par l'encadrement technique, tout en sachant en décliner la partie opérationnelle auprès des opérateurs

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Appliquer et faire appliquer par son équipe, les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

APERÇU DU CONTENU – DEROULEMENT DU STAGE

- Découvrir l'amiante : ses caractéristiques et sa dangerosité
- Identifier les matériaux, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Assimiler les exigences de la réglementation issues du Code du Travail : protection des travailleurs et prévention du risque amiante
- Connaître la réglementation relative à la gestion des déchets (Code de l'Environnement)
- Acquérir les méthodes de travail et procédures opératoires : maîtriser les techniques d'intervention, les moyens et les protections (*Découvertes en plateforme pédagogique*)
- Savoir prendre en compte une évaluation des risques pour appliquer un mode opératoire et organiser une intervention (*Mise en œuvre en plateforme pédagogique*)
- Transmettre les consignes aux opérateurs : expliquer et faire appliquer les procédures d'intervention
- Connaître le rôle des intervenants et des organismes de prévention
- Assurer la traçabilité des opérations, dysfonctionnements rencontrés et valoriser le retour d'expérience
- Evaluations pratique et théorique - Conclusions - Recommandations

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique de mise en situation
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF

- 5 jours
- 35 heures

Sessions de : 10 stagiaires maximum
6 stagiaires minimum

Horaires

~ 8h00 - 12h00
~ 13h30 - 17h00

DATES - LIEUX DE SESSION - TARIF

- Consulter notre planning
- 4 rue de Kerbernard – 29200 BREST
- 1 100,00 € HT / 1 320,00 € TTC

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ **L'amiante et risques associés**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

☛ **Les exigences de la réglementation et ses évolutions**

- Interdiction de l'amiante - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés
- Modalité d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Contenu et diffusion du mode opératoire

☛ **Procédures et méthodes d'intervention**

Evaluation des risques

- Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques - Choix des méthodes de travail
- Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement - Notions de ventilation et aspiration
- Appliquer le mode opératoire

Application des procédures et des moyens prévus pour assurer la sécurité et le déroulement de l'intervention

- Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention
- Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
 - Procédures de décontamination du personnel et des équipements, procédures d'entrée et de sortie de zone confinée

- Mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique
- Mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage des poussières à la source
- Mise en œuvre des équipements de protection collective (EPC) adaptés en fonction des opérations
- Choix des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, leurs limites d'efficacité, les facteurs de protection, les durées de port
- Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

Gérer les situations d'urgence

- Identifier des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Informer sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations
- Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles en accord avec la hiérarchie

☛ **Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire**

- Avertir des risques spécifiques à l'intervention
- Transmettre et contrôler la mise en œuvre des méthodes et procédures convenues
- Rappeler les consignes relatives aux EPI et EPC
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Conduites à tenir lors de situation d'urgence
- Vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires

☛ **Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement**

- Faire remonter les informations chantier et adaptations du mode opératoire
- Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

MODALITES D'EVALUATION :

- Une évaluation théorique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Une évaluation pratique de 1 heure en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral (cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012).

ATTESTATION DE COMPETENCES :

- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.
- Une attestation de compétence nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les résultats de l'évaluation précitée
- Attestation à recycler tous les 3 ans